



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Or/ou by/par Fax to/a:
(819)997-9776

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At – à : 14 :00 Hours (2PM) Eastern Daylight Time /
14:00 (2h PM) heure avancée de l'Est

On - le : 19 April 2017/ 19 avril 2017

Title/Titre CF 18 Simulator Flight Control Switch/CF 18 Commutateur de Simulateur de commande de vol	Solicitation No – N° de l'invitation W0001-175090
Date of Solicitation – Date de l'invitation 29 March 2017 / 29 mars 2017	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Specified Herein Précisé dans les présentes	
Telephone No. – N° de téléphone 819-939-6707	FAX No – N° de fax
Destination Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required - Livraison exigée On or before 23 May 2017 / au plus tard le 23 mai 2017	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____



TABLE OF CONTENTS

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	4
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	4
1.2 ÉNONCÉ DES BESOINS.....	4
1.3 COMPTE RENDU	4
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	4
PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	5
2.1.1 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	5
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	5
2.3 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS - EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES	6
PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
3.2 SECTION I: SOUMISSION TECHNIQUE	7
3.3 SECTION II: SOUMISSION FINANCIÈRE.....	7
3.3.1 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	8
3.4 SECTION III: ATTESTATIONS	8
3.5 SECTION IV: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
3.5.1 LIVRAISON.....	8
3.5.2 REPRÉSENTANTS DU FOURNISSEUR	8
PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	9
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	9
4.1.1 ÉVALUATION TECHNIQUE	9
4.1.1.1 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	9
4.1.2 ÉVALUATION FINANCIÈRE.....	9
4.1.2.1 ÉVALUATION DU PRIX A0222T (2014-06-26)	9
4.2 METHODE DE SELECTION - ARTICLES MULTIPLES A0272T (2010-08-16)	9
PART 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	10
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	10
5.1.1 DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - DÉCLARATION DE CONDAMNATION À UNE INFRACTION	10
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
5.2.1 DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ – DOCUMENTATION EXIGÉE.....	100
5.2.2 PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION DE SOUMISSION.....	10
PART 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	11
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	11
6.2 ÉNONCÉ DES BESOINS.....	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	111
6.3.1 CONDITIONS GÉNÉRALES	111
6.4 DURÉE DU CONTRAT	11

6.4.1	DATE DE LIVRAISON	11
6.4.2	POINTS DE LIVRAISON	11
6.5	RESPONSABLES.....	12
6.5.1	AUTORITÉ CONTRACTANTE.....	12
6.5.2	RESPONSABLE TECHNIQUE.....	122
6.5.3	REPRÉSENTANT DE L'ENTREPRENEUR.....	122
6.6	PAIEMENT.....	13
6.6.1	BASE DE PAIEMENT - PRIX FERME C0207C (2013-04-25)	13
6.6.2	CLAUSES DU GUIDE DES CUA	133
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES A LA FACTURATION – H5001C (2008-12-12)	133
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	133
6.8.1	CONFORMITÉ	133
6.9	LOIS APPLICABLES	133
6.10	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	14
6.11	PRÉPARATION DE LA LIVRAISON	144
6.11.1	EXIGENCES EN MATIERE D'EMBALLAGE SELON LA SPECIFICATION D-LM-008-036/SF-000 – D3018C (2014-09-25).....	144
6.11.2	INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - FRANCO À BORD DESTINATION ET RENDU DROITS ACQUITTÉS – D4002C (2013-04-25).....	144
6.11.3	LIVRAISON ACCÉLÉRÉE – XBD25K (1997-09-15).....	144
6.12	CONDITION DU MATERIEL – CONTRAT - B1006C (2014-06-26)	144
6.13	CLAUSES ADDITIONNELLES DU GUIDE DES CUA.....	155
ANNEX "A"	166

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé des besoins

La présente demande de soumissions est émise afin de satisfaire au besoin du Ministère de la Défense nationale (MDN) pour le réapprovisionnement des pièces de rechange de simulateur d'avion CF18 au 3^e Escadre Bagotville, QC.

Les besoins sont décrits dans l'Annexe « A », Détails de l'article.

1.3 Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées* d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat>) publiée par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#), (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante sous réserve des révisions suivantes :

- a) le paragraphe 4 de l'article 05 – Présentation des soumissions du document 2003 susmentionné est modifié comme suit :

Supprimer: 60 jours

Insérer: 90 jours

- b) à l'article 20, « Autres renseignements », supprimez le deuxième paragraphe au complet.

2.1.1 Clauses du guide des CCUA

CCUA [B1000T](#) (2014-06-26), Condition du matériel – soumission

CCUA [B4024T](#) (2006-08-15), Aucun produit de remplacement

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Les soumissionnaires doivent inscrire le numéro de la demande de soumissions sur l'emballage en soumettant leur soumission.

2.3 Demande de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

La première page de la demande de proposition signée par le soumissionnaire ou son représentant autorisé (1 copie signée)

Section I: Soumission technique (une (1) copie papier)

Section II: Soumission financière (une (1) copie papier)

Section III: Attestations (une (1) copie papier)

Section IV: Renseignements supplémentaires (une (1) copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

3.2 Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumission pour assurer une évaluation complète.

3.3 Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission en conformité avec la Base de paiement spécifiée à la Partie 6.

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission par prix unitaire, FAB destination, incluant les droits de douanes et les taxes d'accise canadiens, et les taxes applicables exclu, dans la section intitulé Annexe « A », Détails de l'article. Les prix ne devraient pas être indiqués dans une autre section de la soumission.

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour tous les articles identifiés dans la demande de soumission.

3.3.1 Clauses du guide des CCUA

CCUA clause C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

3.4 Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

3.5 Section IV: Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

3.5.1 Livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 23 mai 2017, les soumissionnaires devraient indiquer la meilleure date de livraison qui peut être offerte dans la section intitulée Annexe « A », Détails de l'article.

3.5.2 Représentants du fournisseur

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent les renseignements de la personne-ressource comme suit :

Renseignements généraux

Nom: _____
Téléphone: _____
Télécopieur : _____
Courriel: _____

Suivi de la livraison

Nom: _____
Téléphone: _____
Télécopieur : _____
Courriel: _____

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les facteurs obligatoires suivants seront pris en considération dans l'évaluation de chaque soumission:

- M1. Respecter toutes les exigences décrites dans l'Annexe « A », Détails de l'article. Les soumissionnaires doivent indiquer le numéro de pièce et le COF/CAGE qu'ils offrent;
- M2. Fournir si nécessaire, la fabrication et la traçabilité des pièces pour tous les articles;
- M3. Fournir une des conditions matérielles demandées;
- M4. Accepter les termes et conditions comme indiqué dans le présent document DP / contrat; et

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Évaluation du prix A0220T (2014-06-26)

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions sera utilisé comme facteur de conversion.

4.2 Méthode de sélection - Articles multiples A0272T (2010-08-16)

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

Un contrat ou plusieurs contrats peuvent être attribué en réponse à cette sollicitation

PART 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ciif/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ciif/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des «soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des «soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PART 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des besoins

L'entrepreneur doit fournir les articles qui sont indiqués dans la section l'Annexe « A », Détails de l'article.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante sous réserve des révisions suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

« Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « État » désigne Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Défense nationale – Forces canadiennes et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre de la Défense nationale – Forces canadiennes a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

L'entrepreneur doit effectuer la livraison tel qu'indiqué dans la section l'Annexe « A », Détails de l'article.

6.4.2 Points de livraison

L'adresse de livraison pour ce contrat est :

3e Escadre Bagotville
édifice 365, centre d'entraînement
Alouette, QC, H1N 3V9
Canada

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: John Piers
Titre: Autorité Contractante
Organisation : Ministère de la Défense nationale (MDN)
Direction: Directeur obtention aérospatiale (DOA) 8-2
Adresse: 101 Colonel By Drive
Ottawa, ON, K1A 0K2
Téléphone: (819) 939-4271
Télécopieur: (819) 939-4448
Courriel: John.Piers@forces.gc.ca .

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable Technique

Le responsable technique pour le contrat sera identifié à l'attribution du contrat:

Nom: [sera inséré par l'autorité contractante](#)
Titre: _____
Organisation : Ministère de la défense nationale
Direction: _____
Adresse: _____
Téléphone: _____
Télécopieur: _____
Courriel: _____

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Renseignements généraux

Nom: [sera inséré par l'autorité contractante](#)
Téléphone: _____
Télécopieur : _____
Courriel: _____

Suivi de la livraison

Nom: [sera inséré par l'autorité contractante](#)
Téléphone: _____
Télécopieur : _____
Courriel: _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix ferme C0207C (2013-04-25)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'Annexe « A », Détails de l'article, selon un montant total de [sera inséré par l'autorité contractante](#)\$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Clauses du Guide des CCUA

Clause de guide CCUA [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

Clause de guide CCUA [H1001C](#) (2008-05-12), Paiement multiples

6.7 Instructions relatives à la facturation – H5001C (2008-12-12)

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement:

Ministère de la Défense Nationale
Quartier-General de la Défense Nationale
Edifice Mgen George R Pearkes
101 Promenade du Colonel By
Ottawa, ON K1A 0K2
A l'attention de: DAP 8-4
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat. L'entrepreneur est prié de fournir les factures en format électronique à l'autorité contractante et l'autorité pour les achats, sauf indication contraire de l'autorité contractante ou de l'autorité pour les achats, réduisant ainsi le matériel imprimé.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générale – biens (complexité moyenne) 2010A (2016-04-04);
- (c) l'Annexe « A », Détails de l'article;
- (d) la soumission de l'entrepreneur en date du *(sera inséré par l'autorité contractante)*, telle que modifiée *(sera inséré par l'autorité contractante)*.

6.11 Préparation de la livraison

6.11.1 Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000 – D3018C (2014-09-25)

L'entrepreneur doit préparer les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles à raison de d'une (1) unités par paquet.

6.11.2 Instructions d'expédition - franco à bord Destination et rendu droits acquittés – D4002C (2013-04-25)

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat.

6.11.3 Livraison accélérée – XBD25K (1997-09-15)

Chaque effort sera fait pour améliorer la livraison sans aucun coût additionnel à Sa Majesté.

6.12 Condition du matériel – contrat - B1006C (2014-06-26)

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission

6.13 Clauses additionnelles du guide des CUA

A0301C	Pièces de rechange d'avion militaire - conservation des registres	2007-05-25
A9006C	Contrat de défense	2012-07-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
C2800C	Cote de priorité	2013-01-28
C2801C	Cote de priorité - entrepreneurs établis au Canada	2014-11-27
D0050C	Certificat d'utilisateur final	2007-05-25
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Etiquetage	2007-11-30
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2013-11-06
D3016C	Préparation en vue de la livraison - la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes - D-LM-008-026/SF-001	2014-09-25
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C)	2010-08-16
D6010C	Palettisation	2007-11-30
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurance - aucune exigence particulière	2016-01-28

ANNEX « A »
Détails de l'article

Les soumissionnaires doivent remplir toutes les informations obligatoires sous les colonnes identifiées comme « requis » pour chaque élément de ligne proposé par le soumissionnaire. Le défaut de fournir l'information obligatoire entraînera la déclaration de non-réponse de l'offre. ANNEX "A"

Article	DESCRIPTION Doit clairement indiquer le numéro de pièce Et COF/CAGE offert *REQUIS*	ADDRESS DE LA DESTINATION	U. de d.	Qté	PRIX UNITAIRE FERME FAB Destination, incluant les droits de douanes et les taxes d'accise Canadiens, et les taxes applicables exclu *REQUIS*	PRIX TOTALE: Taxes applicable en sus *REQUIS*	Livraison Offerte *REQUIS*
1	ENSEMBLE COMMUTATEUR Part No.: 6826020 NSCM/CAGE: (List All)	3e Escadre Bagotville édifice 365, centre d'entraînement Alouette, QC, H1N 3V9 Canada	ch	6	\$	\$	
2	ENSEMBLE COMMUTATEUR-SL,DP,M/O/M, LO F Part No.: 6818776-1 , NSCM/CAGE: (List All)	3e Escadre Bagotville édifice 365, centre d'entraînement Alouette, QC, H1N 3V9 Canada	ch	6			
3	INTERRUPTER-POUSSOIR, (NOIR) Part No.: 701683-4-1 , NSCM/CAGE: (List All)	3e Escadre Bagotville édifice 365, centre d'entraînement Alouette, QC, H1N 3V9 Canada	ch	4			
4	ENSEMBLE COMMUTATEUR -SL,DP,O/O/M,LO F Part No.: R6818747 , NSCM/CAGE: (List All)	3e Escadre Bagotville édifice 365, centre d'entraînement Alouette, QC, H1N 3V9 Canada	ch	2			
5	ENSEMBLE INDICATEUR de JOYSTICK - F18 Part No.: 6818800 , NSCM/CAGE: (List All)	3e Escadre Bagotville édifice 365, centre d'entraînement Alouette, QC, H1N 3V9	ch	1			

Article	DESCRIPTION Doit clairement indiquer le numéro de pièce Et COF/CAGE offert *REQUIS*	ADDRESS DE LA DESTINATION	U. de d.	Qté	PRIX UNITAIRE FERME FAB Destination, incluant les droits de douanes et les taxes d'accise Canadiens, et les taxes applicables exclu *REQUIS*	PRIX TOTALE: Taxes applicable en sus *REQUIS*	Livraison Offerte *REQUIS*
		Canada					
6	ENSEMBLE de MOLETTE-SPRING RE T,5K Part No.: R6818775 , NSCM/CAGE: (List All)	3e Escadre Bagotville édifice 365, centre d'entraînement Alouette, QC, H1N 3V9 Canada	ch	3			
7	INTERRUPTER-POUSSOIR, DPST,MOM,4.00 L B,NOIR Part No.: 701156 , NSCM/CAGE: (List All)	3e Escadre Bagotville édifice 365, centre d'entraînement Alouette, QC, H1N 3V9 Canada	ch	6			
8	INTERRUPTEUR à BASCULE,SP,O/F/N, 8 868K5 Part No.: 704280-4 , NSCM/CAGE: (List All)	3e Escadre Bagotville édifice 365, centre d'entraînement Alouette, QC, H1N 3V9 Canada	ch	1			
9	ENSEMBLE PCB, JYSTK AMP, avec Câble Part No.: 6826019 , NSCM/CAGE: (List All)	3e Escadre Bagotville édifice 365, centre d'entraînement Alouette, QC, H1N 3V9 Canada	ch	4			